



# Les Matinées Sociales

L'actualité sociale et juridique de la paie  
et de l'administration du personnel

## Objectifs de la formation

- Comprendre les nouveaux textes relatifs à la paie, l'administration du personnel et au droit du travail, leurs modalités et dates d'application
- Anticiper sur les évolutions en analysant les projets de textes
- Mesurer l'impact des arrêts de jurisprudence sur les décisions de gestion
- Echanger expériences et réflexions avec d'autres professionnels

## Public

DRH, RRH,

Responsables  
Administration du  
Personnel,

Responsables  
Paie,

Collaborateurs du  
service du  
personnel,

Responsables  
SIRH,

Cadres et  
dirigeants des PME  
PMI.

## Niveau et pré-requis

Approfondissement.  
Collaborateurs  
ayant une bonne  
pratique de leur  
fonction.

## Durée

**5 jours**  
(35 heures)  
en 10 sessions  
d'une demi-journée

\* Ce programme  
pourra être modifié  
en fonction de  
l'actualité

## Programme de la session de formation de février 2018\*

### Le thème du mois : Les congés payés

L'acquisition des droits à congés payés  
La prise de congés payés  
L'indemnisation des congés payés  
Les possibilités d'épargne des congés  
Autres informations sur les congés payés  
L'impact de la jurisprudence européenne sur  
l'acquisition, la prise, le report ou la perte des  
droits à congés

### Les congés spéciaux

### L'actualité paie

Plafond SS et fait générateur des cotisations  
**Barèmes**  
Taxe sur salaire  
Indemnités Kilométriques  
La table des CTP  
Tolérance sur paiement des cotisations pour  
un cas de décalage de paie

### La DSN

La norme 2018.1  
Un outil de contrôle des DSN pour les OC

### Le zoom paie

Le calcul des Indemnités Kilométriques

### L'actualité sociale

Plans de mobilité obligatoires  
Le quota des stagiaires  
Obligation de négocier sur la pénibilité  
Directive agents cancérigènes mutagènes

### Fil rouge ordonnances Macron

O2 Les modifications dans la BDES  
O2 Le délai de consultation du CSE  
O2 Formation des élus en SSCT  
O2 le mécanisme de parité aux élections  
O2 La rémunération des négociateurs de  
branche  
O5 Abondement du CPF si IPP après AT/MP  
Projet de loi de ratification

### Les projets de textes

Réforme de l'apprentissage  
Réforme de la formation professionnelle  
Réforme de l'assurance chômage  
Les contrats aidés  
Le PACTE  
Réforme du financement de l'emploi des  
travailleurs handicapés

### Le point sur la jurisprudence

Détachement : validité du certificat E101 (A1)  
Coexistence inaptitude et motif disciplinaire  
Qualification de la faute et lettre licenciement  
Sanction disciplinaire et présomption  
d'innocence  
Rupture conventionnelle d'un salarié protégé

### Agenda

Déclaration OETH

## Moyens pédagogiques

Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une  
approche progressive et la validation des connaissances  
acquises.

**Intervenant** : formateur spécialiste en paie et GRH.

Formation inter entreprises : effectif de 10 à 15 personnes.

**Invitation des participants à se munir d'une calculatrice  
de poche.**

## Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Succession d'exercices pratiques corrigés.  
Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue  
de la formation.

Évaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de  
l'organisation et de l'animation de la formation.